

LIGUE DE NORMANDIE DES ECHECS CHAMPIONNAT DE NORMANDIE JEUNES

version du 01/09/2019

1. Préambule

- 1.1. Le championnat de Normandie est qualificatif pour le championnat de France jeunes.
- 1.2. Il est organisé sous la responsabilité de la Ligue de Normandie des Échecs qui désigne un club organisateur après un appel à candidature.

2. Participation

- 2.1. Les Championnats de Normandie Jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours. (règlement FFE, Champ. de France des Jeunes)
- 2.2. Les U18 et U20 (anciennement cadets et juniors) non scolarisés, doivent résider en France depuis deux ans et être licenciés à la FFE également depuis deux ans. (règlement FFE, Champ. de France des Jeunes)
- 2.3. Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés dans un club de la ligue de Normandie des Échecs.
- 2.4. La licence A est obligatoire.

3. Qualifications

- 3.1. Pour participer à ce Championnat régional, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés selon les modalités suivantes :
- 3.2. Sont qualifiés d'office pour le championnat, tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours
- 3.3. Sont qualifiés d'office, les participants au championnat de France jeunes de la saison précédente ayant réalisé 5 pts ou plus
- 3.4. Sont qualifiés d'office, les champions régionaux de l'année précédente ne changeant pas de catégorie.
- 3.5. Sont qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie les participants ayant obtenu la moitié des points + $\frac{1}{2}$ (par exemple au moins 4 points sur 7). Pour chaque catégorie, le niveau de point requis pour la qualification pourra être abaissé, pour approcher au plus près, les quotas attendus par catégorie (Annexe 1).-
- 3.6. Si la première fille, ou le premier garçon d'une catégorie ne font pas partie des qualifiés dans le cadre des règles 3.5., ils sont rajoutés à la liste des qualifiés.
- 3.7. Les catégories U20 et U18 peuvent participer au championnat sans passer par la phase départementale.
- 3.8. Qualifications supplémentaires:
Chaque département dispose de 2 places réservées pour des cas de « force majeure ». À titre exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les comités départementaux, la commission jeunes de la Ligue peut accorder des places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières. Les dossiers devront être transmis à la Ligue au plus tard 30 jours avant le début du championnat.
- 3.9. La commission jeunes de la Ligue de Normandie des Echecs établira la liste officielle des qualifiés du championnat à l'issue des différents championnats départementaux.

4. Organisation

- 4.1. Les championnats se déroulent en tournois mixtes pour la catégorie U18/U20 et en tournois filles et mixtes pour les catégories inférieures.
- 4.2. Lorsque les effectifs sont insuffisants (inférieurs à 4 pour un tournoi), la Ligue choisira, en accord avec la FFE, en fonction des circonstances, d'organiser des tournois mixtes au sein d'une même catégorie d'âge.
- 4.3. Les championnats sont joués :
 - * 2 Joueurs : 2 matches aller-retour
 - * Un tournoi de 3 ou 4 joueurs : un « toutes-rondes » en double-rondes
 - * Un tournoi de moins de 9 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.
 - Pour les tournois toutes rondes, les joueurs d'un même club ne devront pas se rencontrer lors des deux dernières rondes.
 - Dans les autres cas, un tournoi en 7 rondes au Système Suisse décidera de la qualification
- 4.4. Cadences :
 - * U10 (Poussins) et U8 (petits poussins) : 50 min + 10 sec./coup. La limite de 4 rondes maximum par jour doit être impérativement respectée.
 - "Dérogation donnée par la CTF pour jouer 4 rondes maximum le 23/10/2019"**
 - * U12 (Pupilles) à U20 (juniors) : 1h30 + 30 sec./coup. La limite de 3 rondes maximum par jour devra être impérativement respectée.
- 4.5. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1ère ronde.
- 4.6. Déroulement du tournoi : L'aire de jeu pendant les parties est uniquement accessible aux joueurs, arbitres et à l'organisateur. Les parents ainsi que les accompagnateurs et les entraîneurs ne doivent en aucun cas avoir accès à cet espace. Une fois leur partie terminée et après avoir communiqué le résultat de la partie à l'arbitre, les joueurs doivent eux aussi quitter l'aire de jeu.
- 4.7. L'organisateur s'assure que les tournois sont homologués dans les délais, auprès de la FIDE via la FFE.

5. Classement

- 5.1. Les titres de Champion, Vice-champion et 3ème sont attribués aux 1ers, 2èmes et 3èmes de chaque catégorie mixte ainsi qu'une coupe pour chacun.
- 5.2. Les titres de Championne, Vice-championne et 3ème sont attribués aux 1ères, 2èmes et 3èmes de chaque catégorie fille ainsi qu'une coupe pour chacune.
- 5.3. Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, pour les titres de champion de Normandie, un match de départage est organisé selon les directives de l'article 5.6.
- 5.4. En cas d'ex-æquo pour les places qualificatives ceux-ci doivent tous être départagés par des matchs de classement (point 5.6). C'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé.
- 5.5. À égalité de points au classement, le départage utilisé dans le classement est :
 - a) Système Suisse : 1/ le Bucholz tronqué 2/ le Bucholz 3/ la Performance
 - b) Toutes Rondes : 1/le sonnenborn-berger 2/ le résultat entre les joueurs à départager 3/ le nombre de victoires 4/ l'âge au bénéfice du plus jeune
- 5.6. Le mode de départage des champions, et qualifiés se fait comme suit :

Cadences départages :

 - U8 – U10 : 5mn + 2sec par coup
 - U12 - U20 : 3mn + 2sec par coup
 - a) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en Blitz. Aller-retour avec couleurs inversées. En

cas d'égalité à l'issue de ce match, départage du classement (article 5.5)

b) S'il y a 3 ou 4 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en Blitz est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, départage du classement. (article 5.5)

c) S'il y a plus de 4 ex æquo, une formule coupe à élimination directe est mise en place.

Les joueurs se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur classement dans le tournoi principal. Le 1 rencontre le 8 (éventuellement il est exempt si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuellement exempt) etc. Au deuxième tour, le vainqueur de 1-8 rencontre le vainqueur de 4-5 et le vainqueur de 2-7 rencontre le vainqueur de 3-6. Les matchs se jouent en Blitz aller-retour, avec couleurs inversées. En cas d'égalité après le match de départage, départage du classement (article 5.5)

6. Qualification pour le championnat de France

6.1. Les Championnats de France U18 & U18F, U20 et U20F sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée.

6.2. Les quotas de qualifiés attribués par la FFE pour la Ligue de Normandie au championnat de France sont définis par la Fédération, et rappelés en Annexe.

7. Arbitrage

7.1. Le club organisateur en accord avec le responsable de la commission Jeunes de la Ligue désignera un arbitre principal et 2 arbitres adjoints. Il sera chargé d'arrêter la liste définitive des participants et veillera à l'affichage des appariements et résultats.

7.2. Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée.

7.3. Une Commission d'appel sera constituée au début du championnat par l'arbitre principal et l'organisateur. Elle est composée de :

* un membre de la commission jeunes de la ligue

* un membre de la ligue de Normandie

* représentant de l'organisation

* un arbitre présent en dehors de l'arbitre principal

7.4. Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Le Président de la Ligue de Normandie

Le Responsable de la Commission Jeunes

L'Organisateur :

ANNEXE 1

du Championnat de Normandie Jeunes

Cette annexe est mise à jour chaque année par la Commission Jeunes, et validée par le Comité Directeur ou l'AG de la Ligue de Normandie.

Dates : 16 au 19 février 2020 (voté le 14/09/2019)

Lieu : EVREUX

Inscription : 12€ (voté le 15/09/2018)

Quotas théoriques par catégorie (objectifs de qualifiés au Championnat de Normandie Jeunes)

U16F	U16M	U14F	U14M	U12F	U12M	U10F	U10M	U8F	U8M	Total
8	28	8	36	8	36	8	36	8	18	194

Le nombre de points à obtenir (50 % + 1/2 – article 3.5) sera abaissé dans certaines catégories pour approcher au plus près ces quotas théoriques.

Places qualificatives Agen 2020 (quotas fixés par la fédération mis à jour le 30/09/2019)

U8 PpoM	U10 PouM	U12 PupM	U14 BenM	U16 MinM
4	4	5	6	6
U8 PpoF	U10 PouF	U12 PupF	U14 BenF	U16 MinF
3	3	3	3	4

Qualifiés d'Office au Championnat Régional 2020

Qualifiée d'Office France 2020

U12F : BREHAUT Diane

U16F : BLANQUET Camille

U10M : BOSQUET Charles

U12M : VARIN Timeo

Champions 2019 ne changeant pas de catégorie

U16F : VAUGEOIS Océane

≥ 5pts France 2019

U10F : PIASSALE Elin

U10F : POUPARD Marie

U12F : DRELY Emy

U14M : LEMIRE Axel

U14M : PIASSALE Maël

U14F : DUFEUX Elia

U16M : GUIGNARD Jonathan

U16M : HENRY Thibault

U16M : PIASSALE Nils

U16M : CAPTON Rafaël

U16F : LE BOULICAUT Annaëlle

U16M : HADIDA Simon

Horaires des rondes : (ces horaires sont indicatifs et peuvent être aménagés par l'organisateur, en accord avec la Commission Jeunes de la Ligue.)

Catégories U12 Pupilles à U20 Juniors :

Ronde 1 16/02 de 14h30 à 18h30

Ronde 2 17/02 de 9h00 à 13h00

Ronde 3 17/02 de 14h30 à 18h30

Ronde 4 18/02 de 9h00 à 13h00

Ronde 5 18/02 de 14h30 à 18h30

Ronde 6 19/02 de 8h30 à 12h30

Ronde 7 19/02 de 14h00 à 18h00

départages : dès que possible

Catégories U8 Petits Poussins à U10 Poussins :

Ronde 1 18/02 de 9h00 à 11h00

Ronde 2 18/02 de 11h15 à 13h15

Ronde 3 18/02 de 14h30 à 16h30

Ronde 4 18/02 de 16h45 à 18h45

Ronde 5 19/02 de 8h30 à 10h30

Ronde 6 19/02 de 10h45 à 12h45

Ronde 7 19/02 de 14h00 à 16h00

départages : dès que possible

ANNEXE 2

du Championnat de Normandie Jeunes

Instructions pour les championnats départementaux

Vise à harmoniser les championnats départementaux.

Critères à respecter.

(décisions du Comité Directeur du 14/01/2017)

Nombre de jours

2 ou 3 jours en fonction du nombre de participants

Nombre de rondes

5 rondes à 7 rondes

Cadences

U10 (Poussins) et U8 (petits poussins) : 30 mn + 10 s/c cadence minimale, jusqu'à 50mn+10s.

U12 (Pupilles) à U20 (juniors) : 60 mn + 30 s/c, cadence minimale, jusqu'à 1h30 + 30s.

Départages des ex aequo pour le titre de champion par des matches

Au choix des comités départementaux

Championnats Féminins / Mixtes

Championnats Féminins obligatoire dès qu'il y a 6 joueuses dans la catégorie.